



Bulletin Officiel

N°7077 Jeudi 21 Mars 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

MAC FCP DYNAMIQUE

3

AGREMENT D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP SMART CEA

4

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

BH LEASING

5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING

6

COMMUNIQUE DU CMF

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

9

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP JASMIN 2033

10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

ATL 2024-1

11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

HL 2024-1

12

TLF 2024-1

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- SOCIETE AI MAJED INVESTISSEMENT SA

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- ATTIJARI FCP CEA
- FCP JASMIN 2033

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**MAC FCP DYNAMIQUE**

Adresse : GREEN CENTER- BLOC C- 2^{ème} étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mars 2024, d'agréer le fonds commun de placement « **MAC FCP DYNAMIQUE** », promu à l'initiative de MAC SA- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK. Le fonds présente les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n°19-2024 du 18 mars 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: MAC SA
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: MAC SA
Distributeur	: MAC SA

2024 – AC – 006

AVIS DU CMF

AGREMENT D'AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR

FCP SMART CEA

Fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux titulaires de
Comptes Epargne en Actions (CEA)
Agrément du CMF de constitution n°07-2016 du 11 février 2016

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 mars 2024, d'octroyer son agrément pour l'ajout de l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP SMART CEA ».

2024 – AC – 007

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **BH Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **Jeudi le 18 Avril 2024 à 10h00** au Siège de la BH BANK, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2023
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023
4. Affectation des Résultats 2023
5. Quitus aux Administrateurs
6. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur
7. Nomination d'un Administrateur Indépendant
8. Nomination d'un Commissaire aux comptes
9. Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes
10. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2023
11. Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés
12. Pouvoirs

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2023 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	3 149 573
Résultat reporté 2022	- 8 747 070
Report à Nouveau	- 5 597 497

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Wajdi KOUBAA, en tant que nouvel Administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, en tant que Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux comptes et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2023 à un montant forfaitaire annuel net deDinars par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2023 à un montant forfaitaire annuel net de Dinars par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **100 Millions de Dinars (100.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

Douzième Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix **est adoptée** à

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

L'ATL Leasing vient d'annoncer que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 29 février 2024, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers individuels font apparaître un bénéfice net de 19,5 millions de dinars, contre 16,2 millions en 2022, soit une augmentation de 20%. Quant aux états financiers consolidés, ils font ressortir un résultat net bénéficiaire de 19,9 millions de dinars, contre 16,3 millions en 2022, soit une augmentation de 23%.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 22 avril 2024 à l'institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) à 10 h, et de proposer un dividende de 0,300 dinar par action (sous réserve de l'accord de la BCT), contre un dividende de 0,270 dinar l'année dernière.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0209

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP JASMIN 2033

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGREMENT DU CMF N°02-2023 DU 07 FEVRIER 2023

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, gestionnaire de FCP JASMIN 2033 informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du vendredi 22 mars 2024, un dividende de **774,496** dinars par part. Ce dividende est payable aux guichets de Maxula Bourse.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP JASMIN 2033 le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2024-1 »

L'AFC, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 30 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT, ouvertes au public le 18/03/2024, ont été clôturées le **19/03/2024**, pour un montant de **40 000 000 DT**.

2024 – AS – 0211

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2024-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2024** a décidé d'émettre un emprunt obligataire dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. Montant de l'emprunt obligataire** : 40 000 000 dinars ;
- b. Nominal de l'obligation** : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation** : Les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de 10,70% brut l'an ;
 - Catégorie B : taux variable de TMM+2,65% brut l'an.
- f. Durée** : 5 ans pour les deux catégories A et B ;
- g. Amortissement normal** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL 2024-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/03/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **26/04/2024**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/04/2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2024** auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission :

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « HL 2024-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/04/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/04/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,65%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'**avril de l'année N-1** au mois de **mars de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/04/2029** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/04/2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la catégorie A, ce taux est de **10,70%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **février 2024 à titre indicatif**, qui est égale à **7,998%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,648%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,65%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2024-1 » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6403 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Le **11/10/2023**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à « Hannibal Lease » à « **B+(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B (tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **23/02/2024**, une notation **provisoire** à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « HL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance -1053- Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 34 de la loi de finance 2024, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 ou au titre des bons du trésor assimilables émis par l'état dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **HL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander l'admission de l'emprunt obligataire « **HL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**HL 2024-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **13/03/2024** sous le **n°24/1123**, du document de référence « HL 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **04/03/2024** sous le **n°24/001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024.

La note d'opération ainsi que le document de référence « HL 2024 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane – Les Berges du Lac – 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/04/2024.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2024. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « TLF 2024-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2023** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,60% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans. **La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **12/03/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

La souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12/03/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 413 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 80 millions de dinars par des emprunts obligataires, 115 millions de dinars par des crédits bancaires et 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/05/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/05/2024** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2024-1** » seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N. Il est à préciser que **la souscription au taux variable est limitée à un nombre maximum de 100 000 obligations.**

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/05/2029**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,6%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2024 à titre indicatif, qui est égale à 8,003% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,503%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11 octobre 2023**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB- (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **19/02/2024** la note **provisoire** à long terme **BBB- (tun)(EXP)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « **TLF 2024-1** » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **26/02/2024** sous le n°**24-1120**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **10/10/2023** sous le n°**23-006**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, intermédiaire en bourse, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, intermédiaire en bourse, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2024 et les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2024 et le 30/04/2024.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		116,483	118,054	118,092
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		161,974	164,403	164,462
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		133,909	135,770	135,815
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		145,572	147,675	147,726
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		139,251	141,070	141,117
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		142,304	144,601	144,658
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		133,870	135,631	135,675
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		53,810	54,545	54,565
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		39,375	39,996	40,011
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		134,030	136,095	136,147
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		117,462	119,219	119,264
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		117,320	119,022	119,064
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		20,764	21,057	21,064
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		142,874	145,094	145,153
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		139,085	140,699	140,737
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		13,339	13,474	13,477
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX	03/04/07		199,359	202,293	202,364
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07		13,198	13,298	13,301
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		112,861	114,423	114,461
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		116,840	118,688	118,734
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITALAUX	03/04/07		16,275	16,521	16,527
23	FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23		102,479	104,315	104,357
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,191	2,219	2,222
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		71,403	72,079	72,097
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		151,452	148,666	148,799
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		110,803	109,261	109,448
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		124,282	125,874	125,915
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		156,441	155,839	156,165
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		590,491	590,740	591,437
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		144,009	137,601	137,717
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		200,676	195,899	196,141
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		104,179	105,567	105,748
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		147,938	145,634	145,663
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		172,750	176,563	176,876
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		157,666	160,637	161,017
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		25,461	24,847	24,912
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		105,718	105,119	105,157
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,089	1,087	1,089
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,077	1,085	1,088
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 523,691	2 539,700	2 538,291
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		237,303	236,841	232,512
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,183	3,162	3,161
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,838	2,830	2,834
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		52,948	49,317	48,752
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,443	1,455	1,457
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,240	1,235	1,235
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,245	1,233	1,228
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		15,405	15,652	15,605
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,679	11,666	11,496
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		15,208	15,491	15,487
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 143,999	5 180,894	5 157,103
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		94,943	93,204	93,654
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,247	1,225	1,226

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,917	113,947	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,944	102,975	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,559	110,600	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,019	108,057	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,430	109,469	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,031	113,064	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,773	109,811	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,336	107,375	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,539	110,575	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,519	111,561	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,050	109,088	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,635	102,671	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,728	107,769	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,761	109,806	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,367	107,401	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,891	103,914	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,288	111,323	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,907	106,942	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,276	116,299	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,243	109,283	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,172	113,208	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,761	109,806	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 030,616	1 030,963	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 108,117	10 112,229	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,708	112,869	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,375	101,507	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,949	58,135	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	113,460	114,020	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,187	18,214	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	319,046	319,913	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 299,513	2 302,364	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,191	69,222	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,585	55,600	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,031	109,044	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,758	10,772	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,999	17,121	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,361	17,417	
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,376	15,427	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	105,242	105,763	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,758	87,880	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	91,918	92,036	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,217	107,254	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	98,106	98,568	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,034	11,064	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,050	96,467	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	75,653	75,865	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	89,134	88,982	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,134	125,147	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	152,820	152,932	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	156,385	155,739	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	198,694	197,832	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	188,450	187,769	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,666	184,358	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,122	24,994	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 160,625	10 316,907	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	138,096	137,952	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,679	97,525	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	5 004,737	4 943,628	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,862	10,828	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,337	174,041	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 424,788	11 308,853	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 598,717	10 635,954	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 959,716	10 981,672	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 866,911	10 238,586	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 698,424	10 720,250	
120 FCP PROSPER+ CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,237	10,237	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	122,780	122,938	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 027,332	1 020,758	
* OPCVM en liquidation anticipée								
** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP								
*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023								
**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Al Majed Investissement SA

Siège Social : Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-

La société Al Majed Investissement SA, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Faouzi REGAIEG.

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Bilans comparés arrêtés aux 31 décembre 2022 & 31 décembre 2021
(En dinars tunisiens)

ACTIFS		Notes	Exercice clos au	
			31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<u>Actifs Immobilisés :</u>				
Immobilisations incorporelles			761 117,220	758 184,570
Moins: amortissements			<528 429,281>	<365 194,932>
	3.1		232 687,939	392 989,638
Immobilisations corporelles			28 405 892,849	21 927 536,629
Moins: amortissements			<291 210,937>	<130 913,879>
	3.2		28 114 681,912	21 796 622,750
Immobilisations financières			134 550,000	129 679,410
Moins: provisions			0,000	0,000
	3.3		134 550,000	129 679,410
Total des actifs immobilisés			28 481 919,851	22 319 291,798
Autres actifs non courants	3.4		16 670 242,037	9 294 104,042
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS			45 152 161,888	31 613 395,840
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks			0,000	0,000
Moins : provisions			0,000	0,000
	3.5		0,000	0,000
Clients et comptes rattachés			0,000	0,000
Moins: provision			0,000	0,000
	3.6		0,000	0,000
Autres actifs courants			13 128 480,619	11 394 787,361
Moins: provision			0,000	0,000
	3.7		13 128 480,619	11 394 787,361
Placement et autres actifs financiers			250 000,000	0,000
Moins: provision			0,000	0,000
	3.8		250 000,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidité	3.9		197 025,396	136 340,390
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS			13 575 506,015	11 531 127,751
TOTAL DES ACTIFS			58 727 667,903	43 144 523,591

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Bilans comparés arrêtés aux 31 décembre 2022 & 31 décembre 2021
BILANS (En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	Exercice clos au	
			31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social			3 000 000,000	3 000 000,000
Réserves			0,000	0,000
Autres capitaux propres			0,000	0,000
Résultats reportés			0,000	0,000
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>			<u>3 000 000,000</u>	<u>3 000 000,000</u>
Résultats de l'exercice			0,000	0,000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1		3 000 000,000	3 000 000,000
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non Courants</u>				
Emprunts et dettes assimilées	4.2		0,000	0,000
Autres passifs financiers	4.3		0,000	0,000
Provisions	4.4		0,000	0,000
<i>Total des passifs non courants</i>			<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	4.5		0,000	0,000
Autres passifs courants	4.6		68 331,020	65 916,645
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.7		55 659 336,883	40 078 606,946
<i>Total des passifs courants</i>			<u>55 727 667,903</u>	<u>40 144 523,591</u>
TOTAL DES PASSIFS			55 727 667,903	40 144 523,591
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			58 727 667,903	43 144 523,591

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Etats de résultat comparés arrêtés aux 31 décembre 2022 & 31 décembre 2021

(En dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2022	31/12/2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	5.1	0,000	0,000
Autres produits d'exploitation	5.2	7 376 137,995	4 956 301,453
Production immobilisée	5.3	0,000	0,000
Total des produits d'exploitation		7 376 137,995	4 956 301,453
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	5.4	0,000	0,000
Achats de marchandises consommées	5.5	0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	5.6	0,000	0,000
Charges de Personnel	5.7	277 688,908	199 323,280
Dotation aux amortissements et aux provisions	5.8	323 531,407	272 749,983
Autres charges d'exploitation	5.9	1 684 405,439	1 361 004,379
Total des charges d'exploitation		2 285 625,754	1 833 077,642
Résultat d'exploitation		5 090 512,241	3 123 223,811
Charges financières nettes	5.10	5 065 001,570	3 289 023,323
Produits des placements	5.11	34 974,472	153 879,985
Autres Gains ordinaires	5.12	546,494	16 764,706
Autres pertes ordinaires	5.13	19 692,188	18 064,973
Résultat des activités ordinaires avant impôt		41 339,449	<13 219,794>
Impôt sur les bénéfices	5.14	9 574,800	0,000
Résultat des activités ordinaires après impôt		31 764,649	<13 219,794>
Eléments extraordinaires	5.15	<31 764,649>	8 712,561
Résultat net de l'exercice		0,000	0,000
Effets des modifications comptables	5.16	0,000	0,000
Résultat après modifications comptables		0,000	0,000

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Etats des flux de trésoreries comparés arrêtés aux 31 décembre 2022 & 31 décembre 2021
(en dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		0,000	0,000
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		323 531,407	272 749,983
Variation des :			
Stocks		0,000	0,000
Client		0,000	0,000
Autres actifs		<9 109 831,253>	11 456 959,893
Fournisseurs et autres dettes		433 144,312	104 443,804
Autres passifs courants		0,000	0,000
Amortissements du matériels cédés			
Plus ou moins values de cession			
Transfert de charges			
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		<8 353 155,534>	<11 288 653,714>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immo corp et incorp		<6 481 288,870>	<9 832 931,854>
Encaissement provenant de la cession d'immo corp et incorp			
Décassements provenant de l'acquisition d'immo financières		<254 870,590>	5 022 240,550
Encaissement provenant de la cession d'immo financières			
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		<6 736 159,460>	<4 810 691,304>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Remboursement des associés			
Augmentation du capital		0,000	0,000
Encaissement provenant des emprunts		77 650 000,000	86 650 000,000
Remboursement d'emprunts		62 500 000,000	<47 750 000,000>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		15 150 000,000	38 900 000,000
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		60 685,006	22 800 654,982
Trésorerie au début de l'exercice		136 340,390	<22 664 314,592>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		197 025,396	136 340,390

NOTES AUX ETATS FINANCIERS



NOTES AUX ETATS FINANCIERS**(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 totalisent
au bilan 58 727 667,903 MD et dégagent un bénéfice net d'impôt de
0,000 dinars.

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AL MAJED INVESTMENT est une société anonyme. Elle exerce ses activités dans le domaine d'extraction des pierres de marbre...

Aucun fait marquant spécifique dont la communication peut influencer la compréhension de la situation de l'entreprise et de ses performances ne s'est dégagé au cours de l'exercice.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, du ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 - Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais d'acte, les honoraires, les frais de transit, les frais de livraison, les frais de manutention et les frais d'installation.

2.2 - Valeurs d'exploitations

Les stocks sont évalués, conformément aux normes tunisiennes.



3 - Notes sur l'actif

Actifs non courants

3.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels	82 602,440	79 669,790
Droit d'exploitaion de carriere	678 514,780	678 514,780
Total brut	761 117,220	758 184,570
Amortissement	<528 429,281>	<365 194,932>
Total net	232 687,939	392 989,638

3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2022	31/12/2021
Terrains	340 013,660	340 013,660
Constructions	5 224 739,441	780 600,100
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 527 215,598	10 470 903,643
Matériels de Transport	1 527 576,491	993 812,403
Agencement et Aménagement Divers	7 114,031	194 357,204
Equipement de bureau	40 636,729	39 636,021
Matériels Informatiques	4 896,321	5 368,323
Immobilisations Corporelles En Cours	10 733 700,578	9 102 845,275
Total brut	28 405 892,849	21 927 536,629
Amortissement	<291 210,937>	<130 913,879>
Total net	28 114 681,912	21 796 622,750

3.3 Les immobilisations financières :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts	8 400,000	3 529,410
Dépôts et cautionnements versés	126 150,000	126 150,000
Total	134 550,000	129 679,410
Total net	134 550,000	129 679,410

3.4 Les autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Frais préliminaires	16 670 242,037	9 294 104,042
Total	16 670 242,037	9 294 104,042

Actifs courants

3.5 Stock :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Total	0,000	0,000
Total net	0,000	0,000

3.6 Clients et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Total brut	0,000	0,000
Total net	0,000	0,000

3.7 Les autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs débiteurs	2 937 300,972	2 864 137,880
Retenue à la source	34 413,399	43 988,199
Report TVA	4 106 605,534	3 042 685,059
Comptes transitoires ou d'attente	3 705 000,000	3 705 000,000
Charges constatées d'avance	2 345 160,714	1 738 976,223
Total brut	13 128 480,619	11 394 787,361
Total net	13 128 480,619	11 394 787,361

3.8 Placements et autres actifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Placements monétaire	250 000,000	0,000
Total brut	250 000,000	0,000
Total net	250 000,000	0,000

3.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques	192 257,375	135 798,390
Caisse siège social	4 768,021	542,000
Total	197 025,396	136 340,390



4- Notes sur les capitaux propres et passifs

Notes aux Etats Financiers

4.1 Capitaux propres :

Les capitaux propres sont analysés comme suit :

	31/12/2021	Variation	31/12/2022
Capital social	3 000 000,000	0,000	3 000 000,000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 000 000,000	0,000	3 000 000,000
Résultats de l'exercice	0,000	0,000	0,000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	<u>3 000 000,000</u>	<u>0,000</u>	<u>3 000 000,000</u>

4.2 Emprunts et dettes assimilées :

	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>

4.3 Autres passifs financiers :

	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>

4.4 Provisions :

	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>

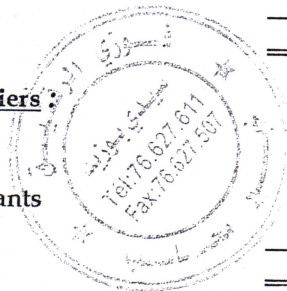
4.5 Fournisseurs et comptes rattachés :

	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>



4.6 Autres passifs courants :

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel - Rémunérations dues	3 760,003	14 451,075
Impôt à liquider	59 187,678	44 080,707
Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser	261,496	0,000
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	5 121,843	7 384,863
Total	<u>68 331,020</u>	<u>65 916,645</u>



4.7 Concours bancaires et autres passifs financiers :

	31/12/2022	31/12/2021
Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	1 609 336,883	1 178 606,946
Concours bancaires courants	54 050 000,000	38 900 000,000
Total	<u>55 659 336,883</u>	<u>40 078 606,946</u>

5- Notes sur l'état de resultat

Notes aux Etats Financiers

5.1 Revenus :		
	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
5.2 Autres produits d'exploitation :		
	31/12/2022	31/12/2021
Transferts de charges	7 376 137,995	4 956 301,453
Total	<u>7 376 137,995</u>	<u>4 956 301,453</u>
5.3 Production immobilisée :		
	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
5.4 Variation des stocks des produits finis et des encours :		
	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
5.5 Achats de marchandises consommées :		
	31/12/2022	31/12/2021
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
5.6 Achats d'approvisionnements consommés :		
	31/12/2022	31/12/2021
Achats stockés - Matières premières et fournitures liées	3 888,411	251,498
Achats stockés - Autres approvisionnements	530,000	2 767,585
Achats d'études et de prestations de services	452,500	0,000
Achats non stockés	8 203,085	5 098,918
Total	<u>13 073,996</u>	<u>8 118,001</u>
5.7 Charges de Personnel :		
	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	233 595,928	199 323,280
Charges sociales légales	44 092,980	0,000
Total	<u>277 688,908</u>	<u>199 323,280</u>
5.8 Dotations aux amortissements et aux provisions :		
	31/12/2022	31/12/2021
Dot aux amort et aux provisions des immobilisations incorporelles	135 702,956	135 825,786
Dot aux amort et aux provisions des immobilisations corporelles	187 828,451	136 924,197
Total	<u>323 531,407</u>	<u>272 749,983</u>

5.9 Autres charges d'exploitation :

	31/12/2022	Notes aux Etats Financiers 31/12/2021
Redevances pour concession	0,000	0,000
Locations	157 850,051	154 874,369
Entretien et réparations	90 082,657	5 643,810
Primes d'assurances	1 835,308	517,036
Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 420,725	156,600
Personnel extérieur à l'entreprise	0,000	0,000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	15 172,827	7 356,111
Publicité, publications, relations publiques	72,435	0,000
Transports de biens et transports collectifs du personnel	9 583,822	4 936,129
Déplacements, missions et réceptions	8 505,031	75 525,286
Frais postaux et frais de télécommunications	7 073,487	2 080,608
Services bancaires et assimilés	1 365 306,997	1 062 206,807
Commission de recherche de financement TSI	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	8 428,103	42 608,705
Autres charges d'exploitations	0,000	5 098,918
Total	1 671 331,443	1 361 004,379

5.10 Charges financières :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des emprunts et dettes	5 065 001,570	3 364 790,633
Escomptes accordés	0,000	0,000
Pertes de change	0,000	170 742,000
Autres charges financières	0,000	0,000
Escomptes obtenus	0,000	0,000
Gains de change	0,000	<246 509,310>
Total	5 065 001,570	3 289 023,323

5.11 Produits des placements :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des immobilisations financières	<91 954,506>	0,000
Revenus des valeurs mobilières de placement	<92 501,000>	153 879,985
Autres produits des placements	34 974,472	0,000
Total	<149 481,034>	153 879,985

5.12 Autres gains ordinaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres gains	0,000	16 764,706
Total	0,000	16 764,706

5.13 Autres pertes ordinaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres pertes	19 692,188	18 064,973
Total	19 692,188	18 064,973



5.14 Impôt sur les sociétés :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	9 574.800	0.000
Total	9 574.800	0.000

5.15 Eléments extraordinaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Pertes extraordinaires	<40 477.210>	8 712.561
Gains extraordinaires	0.000	0.000
Total	<40 477.210>	8 712.561

5.16 Effets des modifications comptables :

	31/12/2022	31/12/2021
Modifications comptables affectant les résultats reportés	0.000	0.000
Total	0.000	0.000



-ANNEXES-



SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Soldes intermédiaires de gestion comparés arrêtés aux 31 décembre 2022 & 31 décembre 2021
(En dinars tunisiens)

	Exercice clos au	
	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises		
Coût d'achat des marchandises vendues		
MARGE COMMERCIALE		
Revenus et autres produits d'exploitation	7 376 137,995	4 956 301,453
Production stockée		
Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 376 137,995	4 956 301,453
Achats consommés		
MARGE SUR COÛT MATIERE	7 376 137,995	4 956 301,453
ACTIVITE TOTALE	7 376 137,995	4 956 301,453
Marge brute totale	7 376 137,995	4 956 301,453
Subvention d'exploitation		
Autres charges externes	<1 675 977,336>	<1 318 395,674>
VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 700 160,659	3 637 905,779
Impôts et taxes	<8 428,103>	<42 608,705>
Charges de personnel	<277 688,908>	<199 323,280>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 414 043,648	3 395 973,794
Produits financiers nets	<5 065 001,570>	<3 289 023,323>
Produits des placements	34 974,472	153 879,985
Autres gains ordinaires	546,494	16 764,706
Autres pertes ordinaires	<19 692,188>	<18 064,973>
Transfert et reprise de charges		
Dotation aux amortissements et aux provisions	<323 531,407>	<272 749,983>
Impôt sur le résultat ordinaire	<9 574,800>	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	31 764,649	<13 219,794>
Eléments extraordinaires net d'impôt		
Effets des modifications comptables net d'impôt		
Résultat net après modifications comptables	31 764,649	<13 219,794>

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT
Tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2022
(En dinars tunisiens)

	Valeurs brutes					Amortissements et provisions				VCN
	31/12/2021	Acquisitions	Reclassement	Cessions	31/12/2022	31/12/2021	Dotation	Régul	31/12/2022	31/12/2022
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>758 185</u>	<u>2 933</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>761 117</u>	<u>365 195</u>	<u>163 234</u>	<u>0</u>	<u>528 429</u>	<u>232 688</u>
Logiciels	79 669,790	2 932,650			82 602,440	365 194,932	163 234,349		528 429,281	-445 826,841
Fonds commercial	0,000	0,000			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
Droit au bail	678 514,780	0,000			678 514,780	0,000	0,000		0,000	678 514,780
Autres immobilisation corporelles	0,000	0,000			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
Immobilisations incorporelles en cours	0,000	0,000			0,000					
Avances & acomptes versés sur immob incorporelles	0,000	0,000			0,000					
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>21 927 536,629</u>	<u>6 478 356,220</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>28 405 892,849</u>	<u>130 913,879</u>	<u>160 297,058</u>	<u>0,000</u>	<u>291 210,937</u>	<u>28 114 681,912</u>
Terrains	340 013,660	0,000			340 013,660					340 013,660
Constructions	780 600,100	4 444 139,341			5 224 739,441	15 464,345	35,865		15 500,210	5 209 239,231
Installations techniques, matériel et outillage industrie	10 470 903,643	56 311,955			10 527 215,598	0,000	11 488,381		11 488,381	10 515 727,217
Matériels de Transport	993 812,403	533 764,088			1 527 576,491	101 682,928	136 115,179		237 798,107	1 289 778,384
Agencement et Aménagement Divers	194 357,204	-187 243,173			7 114,031	0,000	0,000		0,000	7 114,031
Equipement de bureau	39 636,021	1 000,708			40 636,729	11 357,443	9 152,033		20 509,476	20 127,253
Matériels Informatiques	5 368,323	-472,002			4 896,321	2 409,163	3 505,600		5 914,763	-1 018,442
Immobilisations Corporelles En Cours	9 102 845,275	1 630 855,303			10 733 700,578					10 733 700,578
Avances & acomptes versés sur commandes	0,000	0,000			0,000					0,000
<u>Immobilisations financières</u>	<u>129 679,410</u>	<u>4 870,590</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>134 550,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>134 550,000</u>
Titres de participation	0,000	0,000			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
Autres formes de participations	0,000	0,000			0,000					0,000
Titres immobilisés droit de propriétés	0,000	0,000			0,000	0,000	0,000		0,000	0,000
Titres immobilisés droit de créances	0,000	0,000			0,000					0,000
Prets	3 529,410	4 870,590			8 400,000					8 400,000
Dépôt et cautionnement versées	126 150,000	0,000			126 150,000					126 150,000
	22 815 400,609	6 486 159,460	0,000	0,000	29 301 560,069	496 108,811	323 531,407	0,000	819 640,218	28 481 919,851

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Tableau de détermination du résultat fiscal au 31 décembre 2022

Libellés	Détails	Montant
RESULTAT COMPTABLE APRES IMPOT		0,000
Impôt sur les sociétés		0,000
1 - RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT		0,000
2 - A REINTEGRER		40 635,822
* Pénalité de retard du à une infraction à la loi.....	615,196	
* Amende routiere et amende de douane	0,000	
* Charges non déductibles	0,000	
* Pertes de change de réévaluation 200N	0,000	
* Gain de change sur réévaluation 200 N-1.....	0,000	
* Provisions pour risque et charges	0,000	
* Provisions pour congé à payer	0,000	
* Provision déductible (réintégré provisoirement).....	0,000	
* Amortissement non déductible voiture de tourisme > 9 CH.....	0,000	
* Autres charges voiture de tourisme > 9 CH.....	0,000	
* Timbre de voyage	0,000	
* Dons excédentaires	31 515,595	
* Frais de mission et de réception dépassant le seuil de 20000 D par an ou 1% du CA.....	8 505,031	
* Intérêt servis aux actionnaires(taux supérieure à 8% et montant de l'emprunt supérieure à 1/2 du capital)	0,000	
* Salaire du gérant majoritaire	0,000	
3 - A DEDUIRE		0,000
* Dividendes reçus au cours de l'exercice	0,000	
* Reprise sur provision.....	0,000	
* Gain de change sur réévaluation 200 N	0,000	
* Pertes de change de réévaluation 200 N-1	0,000	
4 - RESULTAT IMPOSABLE THEORIQUE SERVANT DE BASE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS DEDUCTIBLES = (1)+(2)+(3)		40 635,822
5 - DEDUCTION DES PROVISIONS DANS LES LIMITES PREVUS PAR LA LOI		0,000
* Provisions pour dépréciation des créances douteuses	0,000	
* Provisions pour dépréciation des actions.....	0,000	
* Provisions pour dépréciation des stocks.....	0,000	
* + Provision déduites N-3.....	0,000	
* - Provision déduites N-3.....	0,000	
6 - REINTEGRATION		323 531,407
* Réintégration des amortissements de l'exercice.....	323 531,407	
7 - DEDUCTION DES PERTES ANTERIEURES ET AMORTISSEMENT DIFFERE		<323 531,407>
* Pertes ordinaires reportables.....	0,000	
* Amortissement de l'exercice.....	323 531,407	
* Amortissements différés.....	0,000	
8 - RESULTAT IMPOSABLE THEORIQUE AVANT ABATTEMENT D'EXPLOITATION ET DEGREVEMENTS = (4)+(5)+(6)+(7)		40 635,822
9 - BENEFICE PROVENANT DES EXPORTATIONS	40 635,822	0,000
	1,000	
10 - BENEFICE FISCAL LOCAL AVANT DEDUCTION AU TITRES DES AVANTAGES FISCAUX= (8)-(9)		40 635,822
11- DEDUCTION BENEFICE PROVENANT DE:		<40 635,822>
* Développement Régional	40 635,822	
* Développement Agricole et peche.....	0,000	
* Travaux publics dans les régions de développement régional	0,000	
* Activité bénéficiaires de l'article 49 du CIL.....	0,000	
* Autres bénéfices déductibles.....	0,000	
12- A DEDUIRE REINVESTISSEMENT EXONERE		0,000
* Dédrèvement physique	0,000	
* Dédrèvement financiers	0,000	
souscription au capital de la société selon attestation ci-jointe.....	0,000	
13 - BENEFICE NET IMPOSABLE = (11)-(12)		0,000

Liquidation de l'impôt sur les sociétés

1- IMPOSITION DU BENEFICE		0,000
* Bénéfice local arrondi	0,000	
* Impôt sur les sociétés 15%		
* Minimum d'impôt CA TTC. 0,000 * 0.2%	0,000	
2 - A DEDUIRE		<34 413,399>
Acomptes provisionnels payés	0,000	
Excédent d'impôt antérieur	0,000	
Excédent d'impôt provenant des retenues à la source	34 413,399	
EXCEDENT D'IMPOT A REPORTER		<34 413,399>

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

FAOUZI REGAIEG

Messieurs directeur général de la société

AL MAJED INVESTMENT

Expert Comptable

Inscrit au tableau de l'OECT

Avenue Habib Bourguiba, immeuble

Essalem, SBZ

Tel : 76 627 611 ; Fax : 76 627 507

MF: 1084110Z/A/P/000

E-mail : faouzi.regaieg@planet.tn

RAPPORT GENERAL

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport d'audit relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021 sur le contrôle des comptes annuels de la société AL MAJED INVESTMENT arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 58727667.903 MD et un résultat nul.

Les états financiers de la société présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

IV. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

V. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une

SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la société notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la société une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la société, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

VI. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Faouzi REGAIEG

Le 18/07/2023



SOCIETE AL MAJED INVESTMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

FAOUZI REGAIEG

Messieurs le directeur général de la
société

AL MAJED INVESTMENT

Expert Comptable

Inscrit au tableau de l'OECT

Avenue Habib Bourguiba,

immeuble Essalem, SBZ

Tel : 76 627 611 ; Fax : 76 627 507

MF: 1084110Z/A/P/000

E-mail : faouzi.regaieg@planet.tn

RAPPORT SPECIAL

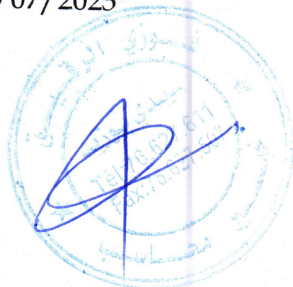
Dans le cadre de la mission d'audit des comptes de la société AL MAJED INVESTMENT, nous vous informons que votre direction ne nous a donné avis d'aucune convention entre les membres de conseil d'administration et la société.

Par ailleurs au cours de notre intervention nous n'avons pas relevé de conventions entre la société et ses membres.

- La société AL MAJED INVESTMENT a obtenue au cours de l'exercice des billets de trésors. Le solde comptable de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2022 à 15150000 dinars.

Faouzi REGAIEG

SBZ, le 18/07/2023



ATTIJARI FCP CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **36 297 677** Dinars, un actif net de **31 870 462** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **2 992 658** Dinars et une Valeur liquidative de **18,029** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « **Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Tunis le, 11 Mars 2024

P/ Expertise & Conseil International

Aymen EL ABED

BILAN

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31-12-2023</u>	<u>31-12-2022</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		31 298 039	30 277 121
a - Actions,Valeurs assimilées et droits rattachés	2-1	27 136 487	30 277 121
b - Obligations et Valeurs assimilées	2-1	4 161 553	0
c - Autres Valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		3 581 436	1 750 128
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	2-2	3 581 436	1 750 128
AC 3 - Créances d'exploitation	2-3	1 418 201	964 555
TOTAL ACTIF		36 297 677	32 991 805
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-3	49 917	53 237
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	4 377 298	1 584 362
TOTAL PASSIF		4 427 215	1 637 599
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-1	30 860 883	30 407 174
CP 2 - Sommes distribuables	3-2	1 009 579	947 032
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 659	10
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 007 921	947 023
ACTIF NET		31 870 462	31 354 206
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 297 677	32 991 805

ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>RUBRIQUES</u>	<u>NOTE</u>	<u>31-12-2023</u>	<u>31-12-2022</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	4-1	1 429 050	1 868 397
a - Dividendes		1 429 050	1 855 141
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	13 256
c - Revenus des autres valeurs			
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	112 965	37 860
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 542 015	1 906 257
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-570 921	-689 262
REVENU NET DES PLACEMENTS		971 094	1 216 994
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-30 027	-36 230
RESULTAT D'EXPLOITATION		941 067	1 180 764
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		66 854	-233 742
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 007 921	947 023
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation			
(annulation)		-66 854	233 742
* Variation des +/- values potentielles sur titres		13 827	1 269 010
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 117 243	1 013 610
* Frais de négociation		-79 480	-75 814
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 992 658	3 387 570

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2023 (Exprimé en Dinar Tunisien)

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	2 992 658	3 387 570
a - Résultat d'exploitation	941 067	1 180 764
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	13 827	1 269 010
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 117 243	1 013 610
d - Frais de négociation de titres	-79 480	-75 814
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-851 046	-971 253
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	-1 625 356	-11 783 256
a - Souscriptions	29 584 407	31 344 597
* Capital	27 518 609	29 349 849
* Régularisation des sommes non distrib.	1 164 830	1 078 526
* Régularisations des sommes distrib.	900 968	916 222
b-Rachats	-31 209 763	-43 127 854
* Capital	-28 982 977	-40 281 437
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 298 344	-1 562 224
- Régularisation des sommes distrib.	-928 442	-1 284 193
VARIATION DE L'ACTIF NET	516 256	-9 366 940
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	31 354 206	40 721 146
b-En fin de l'exercice	31 870 462	31 354 206
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	1 857 151	2 564 917
b- En fin de l'exercice	1 767 713	1 857 151
VALEUR LIQUIDATIVE	18,029	16,883
AN6-TAUX DE RENDEMENT	9,80%	9,06%

ATTIJARI FCP CEA

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 Dinars chacune, Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2023, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente, L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

2.4- Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2- 1- . Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 31 298 039 DT contre 30 277 121 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Coût d'acquisition	31 418 587	30 554 234
- Actions et droits rattachés	27 399 772	30 554 234
- Obligations et valeurs assimilées	4 018 815	-
Plus ou moins-values potentielles	-263 285	-277 112
- Actions et droits rattachés	-263 285	-277 112
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	142 738	-
Total	31 298 039	30 277 121

L'état détaillé du portefeuille se présente dans le tableau suivant :

CODE ISIN	DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2023	%Actif
CODE ISIN	Actions		27 399 772	27 136 487	74,76%
TN0002300358	AIR LIQUIDE	2 850	197 952	231 157	0,64%
TN0007830011	ASS MAGHREBIA	9 010	500 056	472 574	1,30%
TN0007140015	ASSAD	140 000	469 720	116 340	0,32%
TN0003600350	ATB	200 095	801 069	539 456	1,49%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 562	1 828 895	2 322 262	6,40%
TN0001800457	BIAT	14 237	780 326	1 304 736	3,59%
TN0001300557	BTE	1 103	21 433	5 482	0,02%
TN0007670011	DELICE HOLDING	47 890	574 278	558 637	1,54%
TN0007570013	EURO CYCLES	58 644	1 402 560	928 628	2,56%
TN0003200755	ICF	4 513	609 213	316 424	0,87%

TN0007510019	LANDOR	113 977	800 045	683 976	1,88%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	3 531	79 624	28 213	0,08%
TN0007530017	ONE TECH	350 700	3 027 139	3 103 695	8,55%
TN0007610017	SAH	321 408	2 901 973	2 567 086	7,07%
TN0001100254	SFBT	241 100	3 218 502	2 981 202	8,21%
TN0006590012	SIAME	335 513	1 155 456	1 279 647	3,53%
TN0006780019	SOMOCER	534 979	540 273	380 905	1,05%
TN0006530018	SOTETEL	208 785	1 247 997	753 087	2,07%
TN0006560015	SOTUVER	258 972	1 389 890	3 116 987	8,59%
TN0001400704	SPDIT	19 995	196 336	169 958	0,47%
TN0001200401	TUNISAIR	1 000 000	767 974	440 000	1,21%
TN0007440019	TELNET HOLDING	414 589	3 331 429	3 206 846	8,83%
TN0007380017	TUNIS RE	17 071	133 744	122 911	0,34%
TN0007270010	TPR	256 963	1 109 782	1 275 307	3,51%
TN0007720014	UNIMED	30 706	314 106	230 971	0,64%
CODE ISIN	BTA & Obligations		4 018 815	4 161 553	11,47%
TN0008000366	BTA6%AVRIL2024	4 050	4 018 815	4 161 553	11,47%
TOTAL			31 418 587	31 298 039	86,23%

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentiell es	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2022	30 554 234	-	-277 113	30 277 121	1 013 610
Acquisitions de l'exercice	9 315 334	-	-	9 315 334	-
Actions et droits rattachés	4 860 019	-	-	4 860 019	-
Bons du trésor Assimilables	4 455 315	-	-	4 455 315	-
Remboursement et cession de l'exercice	-8 450 981	-	-	-8 450 981	-
Cession des actions et droits rattachés	-8 014 481	-	-	-8 014 481	2 117 243
Remboursement et cession des BTA	-436 500	-	-	-436 500	-
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	13 828	13 828	-
Variation des intérêts courus	-	142 738		142 838	-
Solde au 31/12/2023	31 418 587	142 738	-263 285	31 298 039	2 117 243

2-2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 3 581 436 DT contre 1 750 128 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Avoir en banque	3 486 751	1 738 013
Sommes à l'encaissement	382 314	309 655
Sommes à régler	-322 905	-313 079
Intérêts courus sur compte courant	35 277	15 539
Total	3 581 436	1 750 128

2-3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 418 202 DT contre 964 556 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes à recevoir	23	23
Souscriptions à encaisser	49 971	137 427
Frais de courtage à régulariser	-	-
Vente en Bourse et rachat OPCVM	1 332 524	827 106
Autres débiteurs RAS/BTA	35 684	
Total	1 418 202	964 556

III. NOTES RELATIVES AUX ACTIFS NETS ET PASSIFS

3-1- Capital :

Capital au 31/12/2022	
- Montant	30 407 174
- Nombre de parts	1 857 151
- Nombre de porteurs de parts	1981
Souscriptions réalisées	
- Montant	28 683 440
- Nombre de parts	1 680 717
- Nombre de porteurs de parts entrants	438
Rachats effectués	
- Montant	-30 281 321
- Nombre de parts	-1 770 155
- Nombre de porteurs de parts sortants	720
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	13 827
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 117 243
- Frais de négociation de titres	-79 480
Capital au 31/12/2023	
- Montant	30 860 883
- Nombre de parts	1 767 713
- Nombre de porteurs de parts	1699

3-2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2023 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice	1 007 921	947 022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 659	10
Total	1 009 579	947 032

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul Souscription	Régul Rachat	Total
Sommes distribuables de l'exercice	941 068	606 393	-539 540	1 007 921
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 569	1036	-947	1 659
Total	942 637	607 429	-540 487	1 009 579

3-3. Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 49 916 DT contre 57 237 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	46 796	49 910
Dépositaire	3 120	3 328
Total	49 916	57 237

3-4. Autres créditeurs divers

Au 31/12/2023, le solde de ce poste s'élève à 4 377 298 DT contre 1 584 362 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
CMF à payer	2 623	2 797
Dividendes 2010	447	447
Etat Impôt à Payer	4 600	5 322
Rachat à décaisser	172 379	1 518 586
Achat en Bourse / achats des valeurs mobilières	4 197 249	57 210
Total	4 377 298	1 584 362

IV. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4-1- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 429 050 DT pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 contre 1 868 397 DT pour la même période de l'année 2022 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 429 050	1855 141
Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	13 256
Total	1 429 050	1 868 397

4-2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, à 112 965 DT contre 37 860 DT au 31/12/2022 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts/ compte courant	112 965	37 860
Total	112 965	37 860

4-3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 570 921 DT contre 689 262 DT au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	535 238	646 183
Rémunération du dépositaire	35 683	43 079
Total	570 921	689 262

4-4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 30 027 DT contre 36 230 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	29 984	36 201
Impôts et Taxes	23	29
Total	30 027	36 230

V. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

LIBELLE	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	0,872	1,026	0,803	0,384	0,568
Charges de gestion des placements	-0,323	-0,371	-0,321	-0,275	-0,236
Revenu net des placements	0,549	0,655	0,482	0,109	0,333
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,017	-0,020	-0,017	-0,014	-0,012
Résultat d'exploitation	0,532	0,636	0,466	0,094	0,320
Régularisation du résultat d'exploitation	0,038	-0,126	-0,035	-0,012	0,076
Sommes distribuables de l'exercice	0,570	0,510	0,430	0,082	0,396
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,008	0,683	-0,462	-0,307	-0,474
Plus +/- réalisées sur cession de titres	1,198	0,546	0,993	-0,138	0,122
Frais de négociation de titres	-0,045	-0,041	-0,044	-0,029	-0,060
+/- values sur titres et frais de négociation	1,161	1,188	0,488	-0,474	-0,412
Résultat net de l'exercice	1,693	1,824	0,953	-0,380	-0,091
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,161	1,188	0,488	-0,474	-0,412
Régularisation du résultat non distribuable	-0,076	-0,260	-0,101	-0,213	-0,070
Sommes non distribuables de l'exercice	1,085	0,928	0,387	-0,687	-0,482
Distribution de dividendes	0,509	0,431	0,081	0,397	0,297
Valeur liquidative	18,029	16,883	15,876	15,140	16,142

5-2. Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2023	2022	2021	2020	2019
Total charges / actif net moyen	2,03%	2,00%	2.04%	2.00%	2,00%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,92%	1,90%	1.94%	1.90%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0.10%	0.10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,40%	3,26%	2.81%	0.65%	2,59%
Actif net moyen	29 659 279	36 200 738	42 473 313	44 011 530	35 305 619

5-3. Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, en contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2023 s'élève à 535 238 DT TTC.

5-4. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération est passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2023 s'élève à 35 683 DT TTC.

5-5. Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1^{er} mars 2018. En conséquence, Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2023.

FCP JASMIN 2033

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **53.907.361DT** et une valeur liquidative égale à **10 781,472DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement «**FCP JASMIN 2033**».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque «**FCP JASMIN 2033**».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 12 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :
ASLAM KARAM ELHAJ SALAH**

FINENGY EXPERTISE TUNISIE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	31/12/2023
<u>ACTIF</u>		
Portefeuille-Titres		2 719 954
Actions, Valeurs Assimilées et Droits rattachés	AC1	2 719 954
Obligations et Valeurs assimilées		-
Autres Valeurs		-
Placements Monétaires et Disponibilités	AC2	51 243 469
Placements Monétaires		51 243 469
Disponibilités		-
Créances d'Exploitation	AC3	47
Autres Actifs		-
TOTAL ACTIFS		53 963 470
<u>PASSIF</u>		
		56 110
Opérateurs Créditeurs	PA1	46 265
Autres Créditeurs Divers	PA2	9 844
<u>ACTIF NET</u>		53 907 361
Capital	CP1	50 034 878
Sommes Distribuables		3 872 482
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs	CP2	-
Sommes Distribuables de l'Exercice	CP2	3 872 482
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		53 963 470

ETAT RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	31/12/2023
Revenus du Portefeuille-Titres	PR1	-
Dividendes		-
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		-
Revenus des Placements Monétaires	PR2	4 174 596
Total des Revenus des Placements		4 174 596
Charges de Gestion des Placements	CH1	- 261 383
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		3 913 213
Autres Produits		-
Autres Charges	CH 2	- 40 730
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 872 483
Régularisation du Résultat d'Exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 872 483
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		-
Variation des Plus (ou Moins) Potentielles sur Titres		46 807
Plus(Moins) Values Réalisées		-
Frais de Négociation		- 11 929
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 907 361

ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

	31/12/2023
Variation de l'Actif Net résultant des Opérations d'Exploitation	3 907 361
Résultat d'Exploitation	3 872 482
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles sur Titres	46 807
Plus (ou Moins) Values Réalisées sur Cession Titres	-
Frais de Négociation de Titres	- 11 929
Distributions de Dividendes	-
Transactions sur le Capital	- 49 900 000
Souscriptions	100 340 000
Capital	100 340 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-
Commission de Souscription	-
Rachats	- 50 440 000
Capital	- 50 440 000
Régularisations des Sommes Non Distribuables	-
Régularisations des Sommes Distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	53 807 361
L'ACTIF NET	
Début de Période	100 000
Fin de Période	53 907 361
NOMBRE DE PARTS	
Début de Période	10
Fin de Période	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10 781,472
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	7,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP JASMIN 2023** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 07 février 2023, sous le N° 02-2023.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 parts de 10 000 DT chacune.
Durant la période de souscription 5 000 parts ont été souscrites pour porter le capital à 50 000 000 DT, libérées entièrement par les 25 actionnaires.

Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution le 21 février 2023.

FCP JASMIN 2023 est destiné aux investisseurs acceptant un risque modéré, qui cherchent les avantages de la gestion collective, tout en bénéficiant d'une croissance à long terme du montant investi sur un horizon connu d'avance qui s'étend jusqu'à l'échéance du fonds.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP JASMIN 2023 est un fonds distribuable, les sommes distribuables doivent être intégralement distribuées chaque année.
Les dividendes sont exonérés de l'assiette imposable de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le dépositaire de ce fonds est la banque l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE S.A.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **2.719.954DT** et se détaille comme suit :

Portefeuille titres au 31 décembre 2023

Code ISIN	Titre	Nombre Titres	Cout unitaire d'acquisition	Coût total	Cours clôture	Valeur au 31.12.2023	+/- values potentielles/	% Actif Net
TN0001600154								
	ATTIJARI BANK	6 000	45,014	270 085,00	45,929	275 574,00	5 489,00	0,51%
TN0001100254								
	SFBT	112 000	11,996	1 343 561,75	12,365	1 384 880,00	41 318,25	2,57%
TN0002100907								
	TLF	81 500	13	1 059 500,00	13	1 059 500,00	0	1,97%
TOTAL				2 673 146,75		2 719 954,00	46 807,25	5.046%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	2 673 147
Total	2 673 147

Aucune sortie du portefeuille titres n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2023.

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à **51.243.469DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	% de l'actif Net
a - Placements monétaires	51 243 470	
Placements en pension livrée	5 380 388	9,997%
Intérêts courus sur Placements en pension livrée	8 510	
Placement en Bons de trésor CT (1)	18 692 748	34,700%
Intérêts courus sur Placement en Bons de trésor CT	13 206	
Placement en Certificats de dépôt (2)	10 455 155	19,415%
Intérêts courus sur Placement en Certificats de dépôt	11 211	
Placement en Dépôt à terme	16 144 000	29,979%
Intérêts courus sur Dépôt à terme	16 632	

Placement en Dépôt à vue	506 532	0,968%
Intérêts courus sur Dépôt à vue	15 087	

b - Disponibilités	0	0,000%
Avoirs en banque	0	
Somme à l'encaissement	0	

Total	51 243 469	95.058%
--------------	-------------------	----------------

(1) Placement en Bons de trésor CT

Code ISIN	TITRE	Durée en J	Taux	Valeur Placement
TNQCYB6ZHJ26	BTCT 13 SEM 31012024	34	8,001%	18 692 748

(2) Placement en Certificats de dépôt

Code ISIN	Titre	Valeur Placement	Taux	Durée
TNQIPQSCH968	CD ATB TMM+1.6%	5 500 000	9,59%	20
TNOT7K06C343	CD BNA TMM+1.75%	5 000 000	9,74%	20

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 47 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Frais à la charge du gestionnaire	47
Total	47

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 46.265DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire à payer	27 160
Rémunération du dépositaire à payer	19 105
Total	46 265

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 9.844DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Redevance CMF à payer	4 565
Retenue à la source à payer	5 280
Total	9 844

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 21 février 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital Initial	
Montant en Nominal	100 000
Nombre de parts	10
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	100 340 000
Nombre de parts	10 034
Nombre de porteurs de parts	27
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	-50 440 000
Nombre de parts	-5 044
Nombre de porteurs de parts sortants	3
Capital au 31 Décembre 2023	
Montant en Nominal	50 000 000
Nombre de parts	5 000
Nombre de porteurs de parts	25

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période	100 000	100 000
Souscription de la période	100 340 000	100 340 000
Rachat de la Période	-50 440 000	-50 440 000
Autres Mouvements	34 878	3 907 361
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	46 807	46 807
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	-11 929	-11 929
Sommes distribuables de l'exercice	0	3 872 482
Montant Fin de période au 31.12.2023	50 034 878	53 907 361

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2023 présente un montant de 3.872.482 DT, il se détaille ainsi :

Désignation	Au 31.12.2023
Résultat Distribuable de l'exercice	3 872 482
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-
Total	3 872 482

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, présente un solde nul au 31 décembre 2023.

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant de la date de souscription au **31.12.2023** à 4.174.596 DT se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Revenus des dépôts à vue	15 921
Revenus Bons de trésor CT	13 206
Revenus Certificat de dépôt	11 211
Revenus Dépôt à terme	16 632
Revenus des Prises en Pension Livrée	4 117 625
Total	4 174 596

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période clôturée au **31.12.2023** à 261.383DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	242 278
Rémunération du dépositaire	19 105
Total	261 383

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période la période clôturée au **31.12.2023** à 40.730DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023
Redevance CMF	40 721
Impôts et taxes	9
Total	40 730

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>31.12.2023</u>
Revenus des placements	834,919
Charges de gestion des placements	- 52,277
Revenus nets des placements	782,643
Autres produits	-
Autres charges	- 8,146
Résultat d'exploitation (1)	774,496
Régularisation du résultat d'exploitation	0
Sommes distribuables de l'exercice	774,496
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	9,361
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	- 2,386
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,976
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	781,472
Droits d'Entrée	-
Droits de Sortie	-
Résultat non distribuable de l'exercice	-
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-
Valeur liquidative	10 781,472
Charges de gestion/ actif net moyen	0,50%
Autres charges / actif net moyen	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,45%

5-2 Rémunération du gestionnaire

MAXULA BOURSE assure la gestion du fonds FCP JASMIN 2033 moyennant une commission de gestion de 0.5 % HT par an de l'actif net du FCP JASMIN 2033. Le calcul des frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative de FCP JASMIN 2033. Le règlement effectif de la société MAXULA BOURSE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois. La commission de gestion couvrira notamment les honoraires du commissaire aux comptes ainsi que les dépenses de promotion et de publicité.

5-3 Rémunération du dépositaire

L'ARAB TUNISIAN BANK est désignée dépositaire des actifs du FCP JASMIN 2033. En rémunération de ses services de dépositaire, L'ATB perçoit une commission annuelle globale hors taxes égale à 0,1% de l'actif net du FCP JASMIN 2033 avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 20 000 DT HT par an. Cette commission est calculée quotidiennement et versée annuellement dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque année.